

# INDEMNISATION DES USAGERS DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT PÉRIODE DU 17/03 AU 10/05/2020 DÉLIBÉRATION DE L'AGGLOMÉRATION ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

La lutte contre la propagation du COVID-19 a eu pour effet de porter une durée de confinement supérieure à celle initialement annoncée par le Gouvernement, passant de 2 semaines à 8 semaines au total, soit du **17 mars au 10 mai 2020**.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, **Évreux Portes de Normandie a pris des dispositions visant à indemniser les usagers scolaires pour tenir compte de la suspension des services au cours des 8 semaines de confinement.**

La suspension de prélèvement bancaire n'étant techniquement pas possible, vous trouverez ci-dessous le tableau de remboursement.

Montant d'indemnisation	
<b>TITRE SCOLAIRE</b>	
<b>ANNUEL</b>	
Annuel standard	15,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 3	8,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 2	7,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 1	6,00 €
<b>TITRE JEUNE -26 ANS</b>	
<b>ANNUEL</b>	
Annuel standard	17,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 3	10,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 2	8,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 1	6,00 €

### Pièces à remettre à la SPL Transurbain pour bénéficier de l'indemnisation :

- Prénom et nom du détenteur de l'abonnement
- Demande d'indemnisation **par e-mail :** [contact@transurbain.com](mailto:contact@transurbain.com) **par courrier :** SPL Transurbain  
Parc d'Activités du Bois des Communes  
54, rue Jean-Monnet  
CS 81817 - 27018 Évreux cedex

Pour faciliter le traitement de votre demande et accélérer le versement de votre indemnisation merci de nous fournir également :

- RIB du client
- La date d'achat du titre
- Le nom précis du titre de transport à indemniser

Date limite de transmission de la demande et des pièces :  
**Mercredi 30 septembre 2020 au plus tard**  
(cachet de la Poste faisant foi en cas d'envoi par courrier).

## RAPPEL : INDEMNISATION DES ABONNEMENTS PÉRIODE DU 15/03 AU 15/04/2020

Date limite de transmission de la demande et des pièces :  
**Mardi 30 juin 2020 au plus tard** (cachet de la Poste faisant foi en cas d'envoi par courrier).

**Soyez rassuré : nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire et s'adapter à la situation**

[www.transurbain.com](http://www.transurbain.com)